

PROCES-VERBAL
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Scèn'Art en raison de la crise sanitaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

Etaient présents : M. Bruno MARDELLE, Mme Séverine GAGNERON M. Éric VERDIER, Mme Claudine DELHOMENIE, M. Tanguy MANCOIS, Mme Sylvie MARTIN, M. Franck HAVET, M. Philippe NOIROT, Mme Angélique LABESSE, M. Jean-Marc MARINET, M. Johann NIVET, M. Jean-Pierre MURAT, Mme Céline SAUZET, Mme Clarisse BILLONNET, M. Marc BRUNET, Mme Lucie CHARFI-GERBEAUD, M. Serge LACOT.

Pouvoirs : Mme Marie-Noëlle BATAILLON-BESNARD a donné pouvoir à Mme Claudine DELHOMENIE.

Mme Muriel MASSAUD a donné pouvoir à M. Serge LACOT.

Mme Céline SAUZET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 juin 2020

Date d'affichage : 08 juin 2020

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 17

Représentés : 2

Monsieur le Maire commence la séance par deux requêtes : d'une part le souhait de M. serge LACOT d'intervenir pendant le conseil, ce qui sera fait lors des questions diverses. D'autre part Monsieur le Maire souhaite ajouter une question à l'ordre du jour concernant une succession. Le conseil accepte cet ajout.

ACCEPTATION DE SUCCESSION

Une personne née à NIHERNE, a fait don à la commune de ses biens. Dans son testament, cette personne précise que ce don doit rester anonyme. En contrepartie, la commune assurera le fleurissement des tombes familiales, mentionnera les noms des morts pour la France de la 2nd guerre mondiale, à l'occasion des cérémonies du souvenir et enfin utilisera une partie de ces legs pour le bien-être des personnes âgées, le reste étant utilisé au bon vouloir du Maire.

Afin de pouvoir accepter le bénéfice des contrats d'assurance vie, il convient de prendre une délibération dans ce sens.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter cette donation.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Proposer les membres du CCAS ci-dessous :

Représentants des Associations

CCAS	Céline SAUZET Sylvie MARTIN Angélique LABESSE Lucie CHARFI GERBEAUD	Mme Linda VERDIER (gym) M. Julien ORINE (foot) M. Anthony VITRAT (piscine) Mme Ludivine SALOMON (loisirs et culture)
-------------	--	---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE la liste des membres du CCAS.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans le cadre du renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, il appartient au conseil municipal de proposer une liste à la Direction des Services Fiscaux de CHATEAUROUX comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les suppléants.

Parmi ces propositions, la Direction des Services Fiscaux retiendra 6 titulaires et 6 suppléants.

MEMBRES TITULAIRES

N° d'ordre	Nom-Prénom	Profession	Adresse
1	DROUIN Pascal	Agriculteur	20 rue du Châteaufort 36250 Niherne
2	MARTIN Jean-Pierre	Agriculteur	La croix aux Ladres 36250 Niherne
3	COURTY Jean-François	Retraité	7 Chemin du Bois 36250 Niherne
4	JULIEN Alexandre	Directeur SAFER Bourges	La Jossandière 36250 Niherne
5	GAUTHIER Marie-Josée	Retraîtée	17 Allée des Mésanges 36250 NIHERNE
6	MEDIEU Jacqueline	Retraîtée	8 rue des Rossignols 36250 NIHERNE
7	LAGAUTRIERE Guy	Retraité	2 rue des Rossignols 36250 NIHERNE
8	LACOSTE Jean-Pierre	Retraité	23 rue de la Croix aux Ladres 36250 NIHERNE
9	STERKEMAN Jean	Retraité	23 Allée des Mésanges 36250 NIHERNE
10	NADAUD Frédéric	Employé	1, Les Roches 36250 NIHERNE
11	SIKORA Jean-Claude	Retraité	30 rue du Châteaufort 36250 NIHERNE
12	BAZIN Jeanine	retraîtée	2 Impasse de l'Eglise 36250 NIHERNE

MEMBRES SUPPLEANTS

N° d'ordre	Nom-Prénom	Profession	Adresse
1	RABATE Fabrice	Agriculteur	Les Mardelles 36250 NIHERNE
2	MENIGAULT Jean-Claude	Exploitant retraité (bois)	50 rue du Tecq 36250 NIHERNE
3	PERICAT Joël	Électricien	22, rue du Maréchal Juin 36250 NIHERNE
4	DURIS Jean-Claude	Retraité	24 rue du Berry 36250 NIHERNE
5	DELHOMENIE Patrick	Retraité	3 Chemin du verger 36250 NIHERNE

6	NONNET Pierre	Retraité	40 rue de la Gare 36250 NIHERNE
7	MARTINEAU Bernard	Retraité	36 rue de la Gare 36250 NIHERNE
8	MAILLOT Sabrina	Secrétaire	1 rue de la Demoiselle 36250 NIHERNE
9	DESIRE Alain	Retraité	31 rue de Chézeaneuf 36250 NIHERNE
10	MOYAUD Anne	Retraîtée	26 rue du Châteaufort 36250 NIHERNE
11	FEUILLET Valérie	Assistante maternelle	14 rue du Clos 36250 NIHERNE
12	BROCVIELLE Bernadette	Secrétaire médicale	6 rue de la Croix aux Ladres 36250 NIHERNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE la liste des membres qui sera proposée à la Direction des Services Fiscaux de CHATEAUROUX nécessaire à la désignation de la prochaine CCID.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 200 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel afin de gérer au mieux la trésorerie de la commune, dans l'attente du versement des subventions pour les travaux de l'école.

Le montant de réservation de 200 000 €, index EURIBOR 3 mois moyenné 1 mois + marge de 0,80 % avec une commission initiale de réservation de 200,00 €, pas de commission de non utilisation.

M. Serge LACOT demande si la ligne de trésorerie de 2019 a été utilisée. Monsieur le Maire indique que non. Ce type de ligne de trésorerie n'est utilisée qu'en cas de dernière nécessité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel.

RPQS

Le RPQS est un document produit tous les ans par les communes qui gère leur assainissement. C'est notre cas.

Cette année 645 foyers abonnés sont concernés par cette facturation.

Le volume facturé est de 44 664 mètres cubes. Avec un linéaire de réseau séparatif d'eaux usées de 11 kms.

L'abonnement est de 39 € par an.

Puis est facturée la consommation soit 0.86 € le mètre cube.

Total des recettes en 2019 : 79 272,44 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le RPQS présenté par Monsieur le Maire.

PISCINE : TARIFS 2020

Les tarifs restent inchangés cette année.

AGENTS CONTRACTUELS ET MAITRE NAGEUR

M. le Maire propose de recruter temporairement 5 agents saisonniers du 01 juillet au 30 août 2020. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 353 majoré 329.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le recrutement et la rémunération de 5 agents saisonniers du 01 juillet au 30 août 2020.

Il propose également de recruter un maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance de la piscine municipale et donner des cours aux enfants des écoles. Cet agent assurera des fonctions d'éducateur sportif (maître-nageur), titulaire du B.E.E.S.A.N. à temps complet. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 503 majoré 434. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le recrutement et la rémunération d'un maître-nageur pour assurer la surveillance de la piscine municipale.

M. LACOT demande s'il existe un protocole spécifique concernant la piscine. M. MANCOIS répond que l'ARS (Agence Régionale de la Santé) diffusera la semaine suivante un protocole adapté.

M. BRUNET demande qui fera respecter le nombre de personnes pouvant entrer dans l'enceinte de la piscine. Monsieur le Maire indique que cette mission sera assurée par le maître-nageur.

M. BRUNET demande si la Commune a envisagé de perdre de l'argent en ouvrant la piscine. Monsieur le Maire explique que l'ouverture de la piscine n'a jamais fait réaliser de bénéfices à Niherne, mais c'est un lieu très apprécié par les familles où il est possible de se détendre et de profiter des jeux aquatiques pour un coût très accessible. Pendant cette période de crise sanitaire et de crise économique, la piscine de Niherne offrira un certain dépaysement aux usagers notamment à ceux qui ne peuvent pas partir pour les vacances estivales.

M. BRUNET rappelle que l'année dernière il y a eu des problèmes avec certains visiteurs et qu'il a été nécessaire d'engager un service de gardiennage. Qu'en est-il aujourd'hui ? Monsieur le Maire précise que l'installation d'un grillage autour de la piscine est destinée à préserver les lieux de toutes entrées frauduleuses.

M. BRUNET demande comment les 5 jeunes saisonniers ont été recrutés pour cette période ? M. le Maire indique que 7 jeunes ont envoyé leurs CV et leur lettre de motivation. 5 ont été retenus et les 2 autres sont prioritaires pour l'année prochaine.

M. LACOT interroge sur leur identité, M. MANCOIS cite les noms.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 1^{er} juillet à 19h au Scèn'Art.

Il indique qu'un journal communal sera réalisé prochainement et souhaite connaître ceux qui voudrait se joindre au comité de rédaction. M. LACOT se porte volontaire. La sortie devrait avoir lieu en septembre ou octobre. Il est envisagé d'en sortir deux par an afin d'être à jour avec les dates des manifestations.

M. Le Maire présente les différentes commissions communautaires et demande des volontaires pour en faire partie.

- SMABCAC : M. LACOT
- SABI : M. MURAT
- CLECT, CIDD Pays Castelroussin, SEM FERVAL, ATD, : M. MARDELLE
- CAO : M. MARDELLE, Mme GAGNERON
- Gestion des déchets : M. MANCOIS et M. LACOT
- Enfance jeunesse : Mme DELHOMENIE et Mme CHARFI GERBEAUD
- Voirie et Travaux : M. VERDIER, M. MARINET et M. LACOT
- Attractivité tourisme et patrimoine : Mme MARTIN et Mme BILLONNET
- Culture et vie associative : M. MANCOIS et M. NIVET
- Habitat insalubre : M. HAVET et M. LACOT

M. Le Maire laisse la parole à M. LACOT. Son courrier d'intervention est joint en annexe.

M. LACOT trouve anormal qu'un recrutement d'un agent pour remplacer une ATSEM malade est eu lieu sans concertation avec les membres du conseil municipal. Mme GAGNERON indique que dans l'urgence il était nécessaire de faire au plus rapide et que les membres du conseil n'ont pas de pouvoir décisionnaire, et rappelle que le Maire est seul souverain en matière de recrutement. Dans ce cas. M. BRUNET propose que dans ce genre de situation, un mail d'information prévienne les conseillers.

M. VERDIER Fait un point sur le chauffage de l'école.

Pendant l'hiver 2016 - 2017 nous avons subi plusieurs avaries sur les chaudières scolaires. Considérant la vétusté de celles-ci (entre 25 et 30 ans), il a été décidé de changer le système de chauffage au groupe scolaire.

A l'ère de la transition écologique, la Commune souhaitait un système de chauffage à énergie renouvelable. Deux choix possibles : une chaudières bois ou une pompe à chaleur sur nappe (géothermie).

M. BRUNET indique qu'une chaudière à copeaux de bois aurait été très rentable. M. VERDIER répond qu'un problème de stockage des copeaux était à l'origine de l'abandon de cette option ainsi que les soucis qui peuvent être liés à la livraison des copeaux. En outre, la géothermie est une solution innovante et nous sommes précurseurs dans l'Indre.

Une étude de faisabilité a été réalisée avec un forage d'essai en août 2018. Les essais ont été concluants : niveau d'eau qui ne varie pas, acceptation du rejet, variation de température 14°C. Coût de l'opération : 54000€.

A la suite de ce forage nous avons lancé l'avant-projet du système de géothermie avec les demandes de subventions. Le coût estimatif est de 450000€ avec le forage définitif.

Enfin pour terminer et pour que le projet soit cohérent il est indispensable de refaire l'isolation des bâtiments. Un avant-projet sur l'isolation du groupe scolaire a été élaboré. Les huisseries seront changées avec des matériaux et des couleurs imposés par l'ABF.

M. BRUNET demande, à propos de la géothermie, si le local technique doit être créé.

M. VERDIER précise que le local est existant.

M. BRUNET s'interroge sur la date de commencement des travaux. M. VERDIER indique que l'ouverture des plis aura lieu en août pour un début de travaux aux vacances de la Toussaint. Les travaux s'effectueront de bâtiment en bâtiment avec un système de rotation des classes pour ne pas trop perturber les enfants. Un préfabriqué sera utilisé pour loger les enfants des classes en travaux. Les plus petits ne seront pas touchés par ce déménagement.

M. MARINET demande combien de temps devra s'écouler avant d'avoir un retour sur investissement ? M. VERDIER précise 10 ans.

M. BRUNET demande qui s'occupe de la maîtrise d'œuvre ? M. VERDIER précise ABC Energie basé à Tours.

M. BRUNET s'interroge sur le choix de cette entreprise. Pourquoi n'avoir pas choisi un groupe de l'Indre ? M. VERDIER rappelle que l'entreprise devait être certifiée RGE pour permettre à la commune de bénéficier des subventions. *Pour information, ABC Energie possède une antenne à Châteauroux.*

M. VERDIER aborde le sujet du lotissement des Coutures. L'achat des terrains touche à sa fin, il ne reste plus qu'un propriétaire à faire signer. Mme LABESSE demande si cela va retarder le projet. M. le Maire indique que non. Le plan du futur lotissement est projeté. Le Maire indique que la Commune souhaite réaliser une opération financière blanche et vendre les terrains au prix le plus juste. M. LACOT demande s'il y a déjà des réservations pour acquérir les lots. Il y a 14 réservations.

M. BRUNET note que ce lotissement est un atout pour la commune. L'installation de familles permettra l'augmentation du nombre d'écoliers à Niherne. Il s'interroge sur l'identité du bureau d'étude. M. VERDIER précise que c'est le cabinet DAYOT de Buzançais. Mme CHARFI GERBEAUD demande si une aire de jeux pour les enfants est prévue car ce type de lieu est très attractif pour les familles. Certainement dans la 2^{ème} tranche répond M. le Maire. M. VERDIER indique qu'une partie des rues du lotissement seront en sens unique. M. BRUNET demande si les réseaux assainissement sont prévus. M. VERDIER répond qu'ils sont existants depuis le mandat de M. LAVAUD. Beaucoup de noues ont été prévues.

Mme GAGNERON fait un point sur les principaux axes d'investissement.
Voirie Eclairage :

- Mise aux normes électriques de la salle Rousseau : 520€

Sport Loisirs Culture :

- Foot peinture : 360€

Bâtiments communaux / acquisitions foncières :

- Terrains en cours de signature

Aménagement urbanisme :

- Grillage restauration piscine en cours 11800€
- Rénovation salle rousseau : 188€ peinture / 562€ rideaux anti feu = 750€ / vitrification parquet fin d'année environ 300€

Equipement et services :

- Poste à souder 218 €.

Mme CHARFI GERBEAUD demande s'il ne serait pas possible de mettre un four à la salle Rousseau ? Mme GAGNERON répond qu'en raison des normes de sécurité cela est interdit. Toutefois une prise adaptée au mini-four est existante depuis peu à la salle.

Mme GAGNERON fait un point sur l'école. Un nouveau protocole lié à la crise sanitaire du coronavirus a été publié officiellement. La reprise des cours pour la totalité des élèves est effective à partir du 22 juin 2020.

Mme CHARFI GERBEAUD souhaite connaître la fréquence du ménage fait aux toilettes pendant l'école. Mme GAGNERON indique que les ATSEM de chaque classe nettoient en journée, et en complément deux agents communaux désinfectent les sanitaires plusieurs fois par jours. Mme GAGNERON indique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée.

M. MANCOIS fait un point sur la piscine. Il est donc en attente du protocole de l'ARS concernant la réouverture des bassins. Mme GAULTIER de l'association piscine de Niherne a été nommée nouveau régisseur en remplacement de Mme BERTIN.

M. MANCOIS a rencontré M. TANCHOUX, Président du Comité de Natation de l'Indre. Cette année encore une convention a été signée entre la Commune et le Comité de Natation qui réorganisera des cours d'aquagym et d'aquabike. Mme CHARFI GERBEAUD demande si cela rapportera un bénéfice financier à la Commune. M. le Maire répond que non mais que ces deux activités ont été très appréciées par les usagers de la piscine et qu'il était très favorable à ce genre de partenariat.

M. BRUNET demande si la Commune est au courant des travaux qui ont lieu rue de la Saura. M. le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé en mairie. *Après appel au SDEI service instructeur des permis de construire, l'administré est sur sa parcelle et n'a pas de demande à faire particulière pour creuser le talus. Le permis est en cours d'instruction. Le dossier a été correctement rempli et transmis. De plus après avoir pris contact avec le service des travaux de la SNCF, nous avons eu confirmation que la parcelle concernée n'est touchée par aucune prescription particulière.*



Conseil municipal du 19 juin 2020

Nous tenons à souligner que nous avons été élus car notre liste et notre programme ont été plébiscités par 300 électeurs sur 679 exprimés, soit 44,18% lors du 1er tour dans des conditions très particulières.

Nos 300 électeurs, attendent en retour, que nous respections nos promesses, défendions nos idées et répondions à leurs attentes.

Cependant notre rôle est de représenter tous les citoyens de la commune de NIHERNE et de répondre aux besoins de la collectivité sans favoriser aucun intérêt particulier.

Or, nous constatons que nous sommes tenus à l'écart de toutes discussions. Aucune information ne nous est transmise.

Nous rappelons ici les conditions des tenues des « commissions communales » :

- Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président.
- La commission se réunit sur convocation du maire ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.
La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile ou par email.
- Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.
- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.
- Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

CE POUR QUOI NOUS AVONS ETE ELUS

Lors de l'installation du conseil municipal, nous rappelons les mots de Mr le Maire :
« Nous sommes ici pour travailler ensemble. Nous avons nos idées, vous avez les vôtres et nous ferons tout pour que cela se passe bien »